

indépendant — intrépide — compétent

# JOURNAL FRANZ WEBER

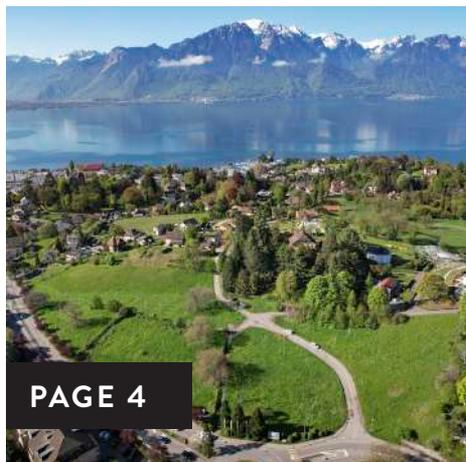
juillet | août | septembre 2025 | No 153

*Espoir pour la nature  
et les animaux*



FONDATION  
FRANZ  
WEBER

# Contenu



PAGE 4

**Nouvelle victoire à Montreux : le Tribunal fédéral confirme la protection des Grands-Prés ..... 4**

**Fêter sans faire souffrir : votre voix compte ! ..... 8**



PAGE 10

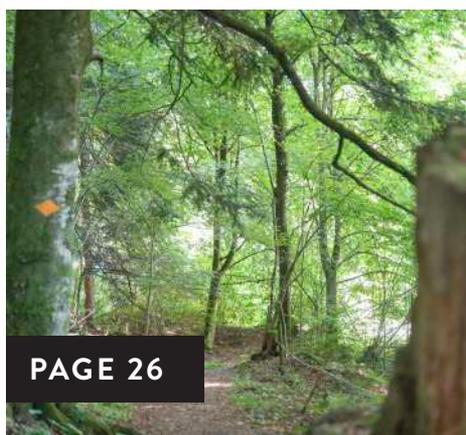
**Zoo de Bâle : après la mort d'Heri, Rosy et Maya en sursis ..... 10**

**Horus – Une vie de souffrance dans l'indifférence générale ..... 14**

**Alerte au feu de brousse: la force d'une bonne stratégie contre-feu ..... 18**

**Commerce d'animaux sauvages : l'UE peut agir dès maintenant ..... 22**

**Réserve forestière naturelle Giessbach : c'est officiel! ..... 26**



PAGE 26

imprimé en  
suisse



## IMPRESSUM

UNE PUBLICATION DE LA FONDATION FRANZ WEBER | REDACTION EN CHEF: Vera Weber et Matthias Mast

REDACTION : Vera Weber, Anna Zangger, Monika Wasenegger, Tomas Sciolla, Sam Forwood, Monica V. Biondo, Patrick Schmed, Viktoria Kirchhoff

LAYOUT: Tirsia Sanchez, FFW | PARUTION: 4 fois l'an | PHOTO DE COUVERTURE: Vue sur le Grammont depuis Montreux

IMPRESSION: Druckerei Kyburz AG | ABONNEMENTS: Journal Franz Weber, Abo, Case postale, 3000 Berne 13, Suisse

T: +41 (0)21 964 24 24, E-Mail: ffw@ffw.ch | www.ffw.ch

Tous droits réservés. Reproduction de photos, de textes ou d'illustration uniquement avec la permission de la rédaction.

Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour les manuscrits ou les photos non sollicités.

## COMPTE DE DONNS :

IBAN: CH31 0900 0000 1800 6117 3 / Compte Postfinance en faveur de : Fondation Franz Weber, Case postale, 3000 Bern 13, Suisse

# Éditorial

*Chère lectrice, cher lecteur,*

## **Abattage rituel – un retour au XIX<sup>e</sup> siècle**

*Lors de l'abattage rituel par égorgement, l'animal est immobilisé, la tête violemment renversée en arrière, la gorge tranchée au couteau. La peau et les muscles du cou, puis la trachée, l'œsophage et les artères carotides sont sectionnés – des zones extrêmement sensibles dont la lésion provoque, même sous anesthésie, de graves réactions respiratoires et circulatoires. L'animal lutte, suffoque, du contenu gastrique peut pénétrer dans les poumons et provoquer des crises d'étouffement. Ce combat peut durer jusqu'à quinze minutes – en pleine conscience. Les données médicales sont claires : le cerveau reste irrigué après la coupe, la perte de conscience n'est pas immédiate. L'idée d'une mort « sans douleur » est fausse.*



**VERA WEBER**  
Présidente  
Fondation Franz Weber

*Vous vous demandez pourquoi je vous décris ce procédé alors que, depuis 1893, l'abattage sans étourdissement est interdit en Suisse. Cette interdiction découle de la première initiative populaire acceptée par le peuple et les cantons.*

*La raison ? Cet acquis est aujourd'hui menacé, dans le cadre du nouveau paquet d'accords avec l'UE. Avec la reprise prévue du règlement (CE) n° 1099/2009, le Conseil fédéral veut abroger cette interdiction vieille de plus de 130 ans. L'abattage rituel sans étourdissement pourrait être donc pratiqué dans les abattoirs. Le Conseil fédéral pourrait certes fixer d'éventuelles restrictions de sa propre initiative dans une ordonnance, mais sans passer par le Parlement et sans vote populaire. C'est une attaque non seulement contre la protection animale, mais aussi contre notre démocratie !*

*En 2001 déjà, le Conseil fédéral avait tenté de lever cette interdiction. Une large opposition s'était mobilisée – bien au-delà des milieux de protection animale. Aujourd'hui, alors que nous reconnaissons enfin que les animaux sont des êtres sensibles, comment accepter un tel recul ?*

*Et ce n'est qu'un exemple – certes des plus choquants. De nombreuses lois suisses, patiemment et soigneusement élaborées, tomberaient purement et simplement sous les coups de ce paquet d'accords avec l'UE. En lisant les protocoles, on voit comment notre petite Suisse, efficace et pragmatique, serait enfermée dans un monstre bureaucratique, saignée financièrement et privée de ses droits démocratiques directs. Le droit européen serait adopté automatiquement – référendums et initiatives resteraient sans effet.*

*La suppression planifiée de l'interdiction de l'abattage rituel montre comment le droit européen peut anéantir un progrès durement acquis en matière de protection animale.*

*Pour moi, c'est une transgression inacceptable, qui ne mérite qu'une seule réponse : un NON clair et définitif.*

*Avec espoir*

*Vera Weber*



La parcelle n°2052 dite des « Grands-Prés » est le dernier poumon vert entre Clarens et Chailly, à Montreux.

# Nouvelle victoire à Montreux : le Tribunal fédéral confirme la protection des Grands-Prés



**Par un arrêt rendu le 13 août 2025 (1C\_200/2024 et 1C\_208/2024), le Tribunal fédéral a admis les recours d’Helvetia Nostra et de riverains contre le permis de construire, délivré en 2022, pour le gigantesque projet immobilier prévu sur la parcelle dite des « Grands-Prés » à Montreux. La Commune est donc tenue de mettre en œuvre la volonté populaire, et protéger le site dans le cadre de sa planification communale. C’est le point final d’une bataille juridique de longue date pour la Fondation Franz Weber – et le début d’une nouvelle ère pour les Grands-Prés et pour Montreux !**

«écoquartier». Pas moins de 232 logements, 245 places de stationnement, une crèche et des commerces devaient y voir le jour – au prix de 25’000 m<sup>2</sup> de nature sacrifiés. Le dernier poumon vert de Clarens-Chailly, à proximité immédiate de la sortie d’autoroute de Montreux, allait être bétonné.

**Une opposition déterminée**

Helvetia Nostra a fait opposition contre le projet, mais un plan d’affectation spécial l’autorisait. Nous espérions que l’annulation, en 2020, du nouveau Plan général d’affectation de Montreux par le Tribunal fédéral ramènerait la Commune à la raison et l’obligerait à classer cette parcelle au moins en zone réservée. Mais la Commune s’est entêtée ; la bataille judiciaire s’annonçait longue et compliquée.

**L’initiative « Sauver les Grands-Prés » plébiscitée à 71%**

En 2022, l’Association pour la sauvegarde des Grands-Prés a contacté la Fondation Franz Weber (FFW) pour

qu’elle l’aide à lancer une initiative communale permettant d’interdire toute construction aux Grands-Prés. La FFW a aussitôt mobilisé ses avocats, ses spécialistes et ses ressources pour rédiger un texte clair : la parcelle n°2052 devait être classée en zone de verdure inconstructible et transformée en parc public naturel, dédié à la détente et à la biodiversité.

Tout au long de la campagne, la FFW a épaulé l’association locale avec un engagement constant : soutien financier et humain, création du site internet et de la communication sur les réseaux sociaux, affiches de campagne, ainsi qu’un concept de parc alternatif conçu par un expert paysagiste.

Le 18 juin 2023, au terme d’une campagne intense, les Montreusiens et Montreusiennes ont accepté l’initiative à plus de 71% des voix. Le site devait donc être protégé de tout projet de construction.



**ANNA ZANGGER**  
Avocate et directrice des campagnes internationales

**Un projet démesuré**

Depuis plusieurs années, la Commune de Montreux, les Retraites populaires et la société SOCIM ambitionnaient de transformer la parcelle n°2052, dite des « Grands-Prés », en un vaste quartier immobilier présenté comme un



Vision d'avenir : le parc naturel des Grands-Prés sera un havre de paix pour la biodiversité et pour les habitants de Montreux.

### **Autorisation de construire délivrée en pleine campagne**

Or, peu après le lancement de l'initiative – et alors même que la Municipalité avait déclaré celle-ci valable – la Commune a tout de même délivré le permis de construire. Une décision pour le moins imprudente, mais les promoteurs exerçaient une forte pression sur les autorités, allant jusqu'à brandir la menace de dommages-intérêts si le projet ne pouvait se réaliser.

Helvetia Nostra a donc été contrainte de déposer un recours auprès du Tribunal cantonal pour contester l'autorisation de construire – recours rejeté par la Cour de droit administratif et public, estimant que l'intérêt à construire et la validité du plan d'affectation spécial devaient primer.

### **Le Tribunal fédéral se range du côté du peuple**

Enfin, l'arrêt rendu le 13 août 2025 par le Tribunal fédéral met un terme à cette saga judiciaire rocambolesque en annulant purement et simplement le permis de construire. La plus haute instance helvétique a relevé que les circonstances avaient profondément changé depuis l'adoption du plan d'affectation spécial :

- le Plan général d'affectation (nPGA) sur lequel reposait ce plan partiel a été annulé en 2020 en raison du surdimensionnement notoire de la zone à bâtir, sur recours d'Helvetia Nostra,
- la parcelle, non bâtie, recèle des valeurs naturelles (arbres majeurs, vergers, prairies, corridor faunistique),

- et surtout, en juin 2023, 71 % des Montreusiens ont voté en faveur de l'initiative populaire « Sauver les Grands-Prés », soutenue activement par la Fondation Franz Weber et Helvetia Nostra, demandant la mise en zone de verdure du site et la création d'un parc public naturel à cet endroit.

En délivrant le permis de construire malgré cette initiative, la Municipalité de Montreux avait pris le risque de vider de son sens la volonté populaire.

Le Tribunal fédéral souligne que la stabilité des plans ne saurait l'emporter sur un intérêt public aussi important que la préservation du paysage et la démocratie locale.

### **Et maintenant ?**

Avec cet arrêt, le permis de construire est définitivement annulé. La Commune doit désormais mettre en œuvre la volonté populaire et assurer la protection du site, notamment en adoptant rapidement un plan partiel d'affectation.

Mais cette victoire dépasse les seuls Grands-Prés. Elle crée un précédent qui pourrait renforcer la défense d'autres sites naturels que la FFW et Helvetia

Nostra s'efforcent de sauvegarder depuis des années – à l'image de la parcelle dite « En Chautemay », tout près des Grands-Prés, où des promoteurs projettent d'ériger six immeubles à la place d'une véritable petite forêt.

### **Vers un parc naturel des Grands-Prés**

La Fondation Franz Weber s'est d'ores et déjà proposée pour accompagner la Municipalité dans la création du

futur parc naturel des Grands-Prés. Si, jusqu'ici, la Commune restait entravée par l'incertitude juridique, elle peut désormais aller de l'avant et transformer ce lieu en un espace unique en Suisse – à la fois sanctuaire de biodiversité et havre de détente pour la population.

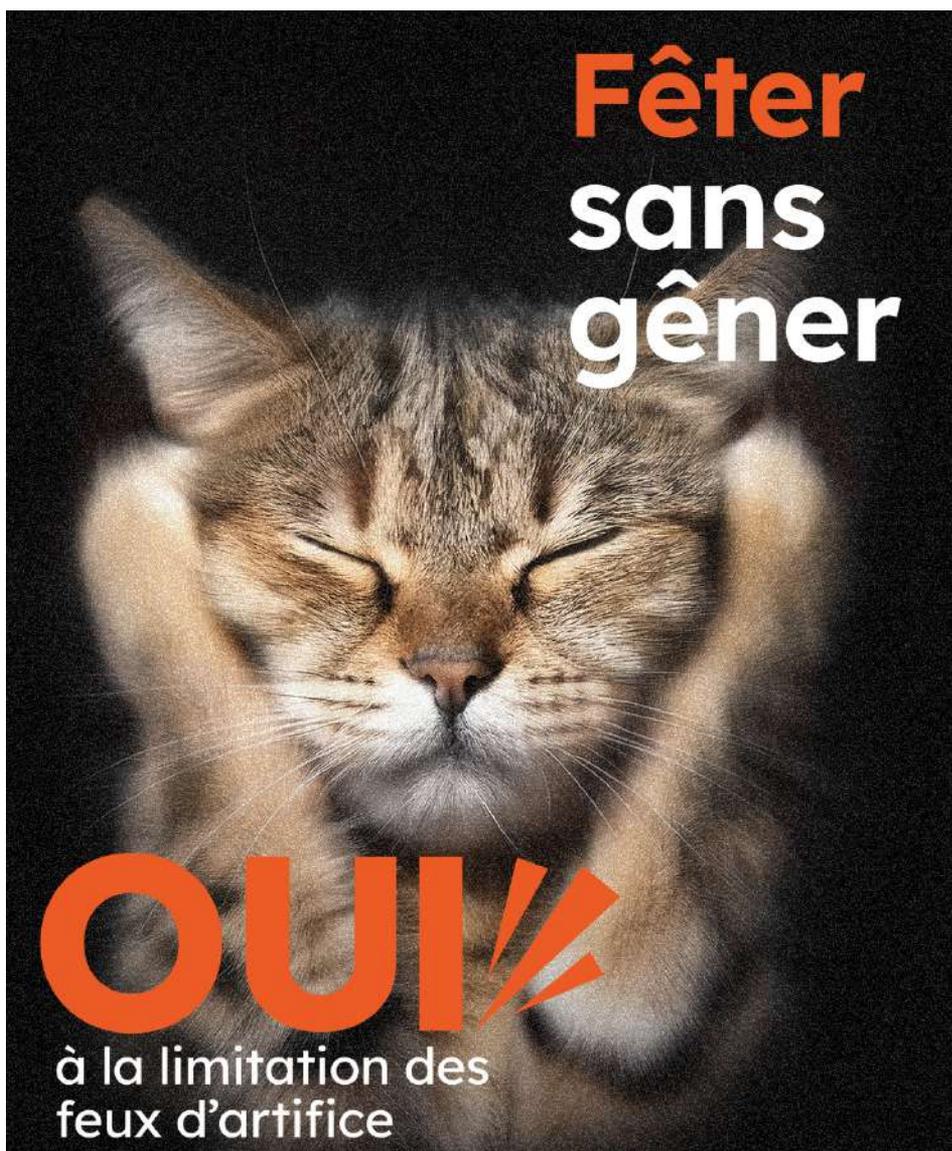
Cette victoire démontre la force des initiatives locales dans la défense de la nature en milieu urbain – et rappelle combien il est essentiel de rester mobilisés jusqu'au bout.



La FFW a mandaté un paysagiste pour qu'il élabore un concept de parc naturel, et ce travail pourra être mis à disposition de la Commune si elle le souhaite.

# Fêter sans faire souffrir : votre voix compte !

L'initiative « Pour une limitation des feux d'artifice » veut protéger les êtres humains, les animaux et l'environnement du stress et des nuisances liés aux feux d'artifice privés. Le Parlement, sensible à la demande populaire, présente un contre-projet indirect - la Fondation Franz Weber prend position dans le cadre de la consultation en cours. Vous aussi, vous pouvez participer !



**MONIKA WASENEGGER**

Responsable  
développement organisationnel

## **Pourquoi limiter les feux d'artifice ?**

Les engins pyrotechniques produisant uniquement du bruit et les feux d'artifice, qu'ils soient tirés lors de la Fête nationale ou du Nouvel An, ne sont pas seulement source de stress pour de nombreuses personnes : ils provoquent chaque année la panique chez les animaux domestiques, de rente et sauvages. Les oiseaux, en pleine période de reproduction estivale, sont particulièrement touchés et meurent souvent du stress, tandis que les feux d'artifice d'hiver perturbent l'hibernation ou le repos des animaux sauvages, parfois jusqu'à la mort. À ces souffrances s'ajoutent la pollution de l'air, du sol et de l'eau par les particules fines et substances toxiques comme les dioxines, ainsi que le risque accru d'incendies en été.

C'est pourquoi l'initiative fédérale «Pour une limitation des feux d'artifice», déposée le 3 novembre 2023 avec 137'429 signatures valides, demande que l'accès, pour les particuliers, aux engins pyrotechniques bruyants soit restreint, et que leur utilisation soit strictement limitée à des manifestations publiques autorisées à l'avance.

### Le contre-projet actuel

Grâce au dépôt de l'initiative, le Parlement a reconnu que la préoccupation des initiants est largement partagée par la population. Un sondage représentatif de gfs.bern, réalisé à l'automne 2024, a confirmé qu'une majorité de Suisses souhaite une restriction des feux d'artifice, en particulier en raison des nuisances sonores. Début 2025, le Parlement fédéral a pris cette revendication au sérieux et a chargé la commission compétente d'élaborer un contre-projet indirect, sous la forme d'une modification de loi.

Au printemps-été 2025, la commission parlementaire a élaboré deux variantes:

- Variante majoritaire (préférée par 16 voix contre 8) : interdiction des feux d'artifice très bruyants (catégories F3–F4) pour les particuliers, interdiction des pétards qui ne produisent que du bruit.
- Variante minoritaire (plus stricte) : interdiction de presque tous les feux d'artifice bruyants (catégories F2–F4) pour les particuliers; les feux très bruyants ne pourraient être tirés que dans le cadre de manifestations publiques autorisées.

Ces deux variantes du contre-projet sont actuellement ouvertes à la consultation publique, jusqu'au 28 septembre 2025.

### La position de la Fondation Franz Weber

La Fondation Franz Weber défend les objectifs de l'initiative et plaide pour leur mise en œuvre la plus fidèle possible. C'est pourquoi nous soutenons clairement la variante minoritaire du contre-projet et demandons aux parlementaires de :

1. Limiter les feux d'artifice bruyants aux seules manifestations publiques autorisées, afin de rendre le bruit plus prévisible et les déchets mieux maîtrisés, réduisant nettement les effets négatifs des feux d'artifice.
2. Restreindre l'accès, pour les particuliers, aux feux d'artifice bruyants (catégories F2 à F4), responsables de nuisances, d'accidents et de risques d'incendie. Les feux silencieux (bengales, volcans) resteraient accessibles.
3. Permettre aux cantons et aux communes d'édicter des règles plus strictes, là où la protection des personnes, des animaux et de la nature l'exige.

### Agissons ensemble!

La consultation est ouverte jusqu'au **28 septembre 2025**. Pour qu'une loi

efficace voie le jour, il est essentiel que la population se mobilise. Nous avons donc lancé une **prise de position citoyenne commune**, simple à signer en ligne.

✓ Toute personne peut signer, indépendamment du domicile, de la nationalité ou de l'âge.

✓ Nous remettrons la prise de position au Parlement dans les délais, comme contribution directe de la population.

Scannez le QR code ou cliquez ici pour signer :



[www.openpetition.eu/ch](https://www.openpetition.eu/ch)

Fêter sans déranger : prenez position maintenant !

**Chaque signature compte : Ensemble, faisons entendre la voix de la population pour moins de feux d'artifice privés et plus de protection pour les animaux, la nature et les êtres humains.**



L'initiative veut restreindre l'accès, pour les particuliers, aux engins pyrotechniques produisant uniquement du bruit et aux feux d'artifice.



La réalité des éléphants au zoo de Bâle: un sol en béton, un enclos beaucoup trop petit, triste et ennuyeux, les bruits de la ville...  
Photos : FFW

# Zoo de Bâle : après la mort d'Heri, Rosy et Maya en sursis

**En juin dernier, l'éléphante Heri a été euthanasiée. Officiellement, le zoo évoquait une « dégradation progressive de son état de santé ». En réalité, elle a succombé à une infection provoquée par le fœtus resté dans son ventre pendant un an et demi. Ce drame n'est pas isolé : il illustre les mauvaises conditions de détention et l'échec répété du programme de reproduction mené par le Zoo de Bâle, et annonce déjà un nouvel épisode sombre pour Rosy et Maya, les deux dernières éléphant.**



Les deux éléphants restantes au zoo de Bâle, Rosy et Maya, ne s'entendent pas - le zoo va s'en débarrasser.

### ANNA ZANGGER

Avocate et directrice des campagnes internationales

#### **Heri, victime d'une infection causée par le fœtus mort**

En janvier 2023, le zoo de Bâle annonçait avec fierté qu'un éléphanteau verrait bientôt le jour. La Fondation Franz Weber (FFW) avait alors averti des risques que présentait la grossesse de l'éléphante Heri. Résultat : le zoo a dû annoncer, mi-décembre 2023, que le bébé était mort dans le ventre de sa mère et que celle-ci était dans un état critique – pour indiquer quelques semaines plus tard que tout allait bien et que le bébé serait « naturellement expulsé » ou deviendrait une « pierre

de ventre », et resterait à l'intérieur de sa mère. Le 11 juin 2025, le Zoo de Bâle a communiqué la mort de l'éléphante Heri, présentée comme une « euthanasie nécessaire » après une détérioration progressive de son état de santé. Fin juillet 2025, le journal en ligne « Basel jetzt » confirmait que la cause de la mort était bien une infection liée à la présence, durant une année et demie, du cadavre du fœtus dans le ventre de Heri. La Fondation Franz Weber (FFW) n'a toujours pas eu accès au rapport d'autopsie de l'éléphante.

#### **Bâle n'est pas apte à détenir et reproduire des éléphants**

Le zoo de Bâle, fondé en 1874, détient des éléphants d'Afrique depuis 1952. En 73 ans, seuls 5 éléphants y sont nés, et les trois derniers, en 1992, 2004 et 2023 sont morts-nés (ou plutôt, dans le cas du petit de Heri, mort sans jamais

naître). Depuis 1965, huit autres éléphants sont décédés de causes diverses (dont le mâle Tusker, père du bébé de Heri, euthanasié en 2023 car atteint de tuberculose).

Après la mort dramatique d'Heri et de son petit, et l'échec cuisant du programme de reproduction des éléphants mené par le zoo de Bâle, continuer à enfermer, déplacer et reproduire ces animaux hautement sensibles ne relève pas de la conservation, mais de l'acharnement. D'après le Dr. Keith Lindsay, spécialiste en biologie des éléphants, l'attitude du zoo est tout simplement irresponsable : « *Le zoo paraît déterminé à maintenir et à reproduire des éléphants, malgré l'échec évident et répété de cette démarche... Un tel entêtement n'est rien d'autre qu'une question d'égo, au mépris du bien-être de ces animaux* », s'insurge-t-il.

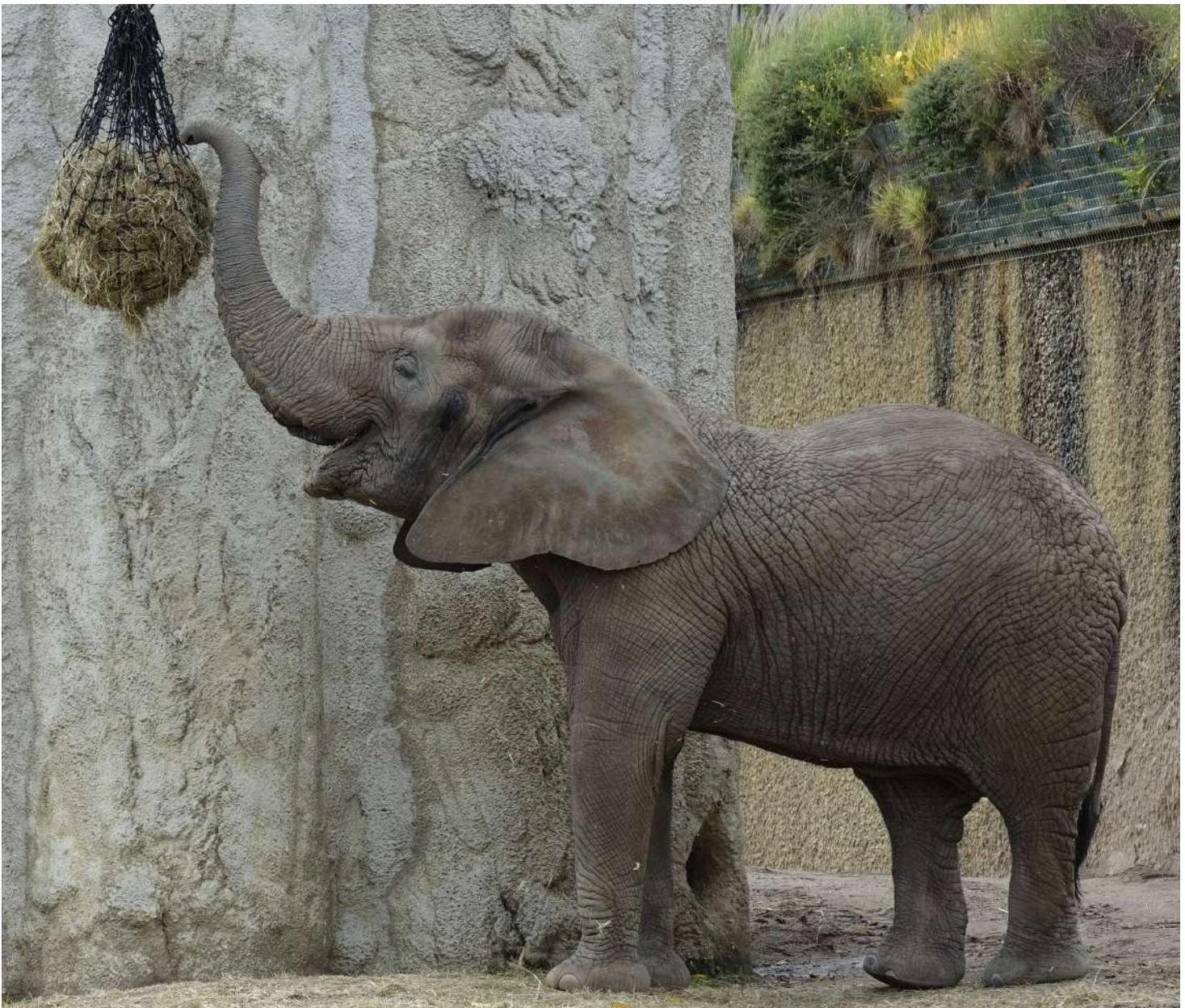
Toujours selon le Dr. Lindsay, « *les responsables du zoo semblent avoir une compréhension très limitée de la biologie des éléphants, ce qui les amène à croire que leurs besoins physiques et psychologiques peuvent être satisfaits dans un espace de vie totalement inadéquat – beaucoup trop petit, stérile et dépourvu d'intérêt pour des animaux aussi mobiles, curieux et intelligents. Dans de telles conditions, leur échec lamentable à maintenir des éléphants*

*en vie s'explique aisément.* ». Selon lui, aucun autre éléphant ne devrait être détenu au Zoo de Bâle.

**Rosy et Maya ne s'entendent plus, le zoo va s'en débarrasser**

Depuis juin, le zoo publie régulièrement des communications visant à « préparer » le public à la suite. Selon le zoo, les deux éléphant restant, Rosy et Maya, ne s'entendraient plus. La mort d'Heri, qui jouait un rôle paci-

ficateur, a bouleversé leur équilibre social – une réaction connue chez les éléphants, capables de vivre le deuil. Plutôt que d'assumer sa responsabilité, le zoo choisit la fuite en avant : exiler Rosy et Maya dans d'autres zoos, puis introduire de nouveaux éléphants pour continuer son programme de reproduction en captivité – avec le soutien de l'Association européenne des zoos et aquariums (EAZA).



Les zoos essaient toujours « d'enrichir » leur environnement, par exemple en obligeant les éléphants à lever la trompe pour attraper la nourriture - des tentatives insuffisantes, car aucun zoo ne parvient à satisfaire les besoins physiques, sociaux et psychiques des éléphants !

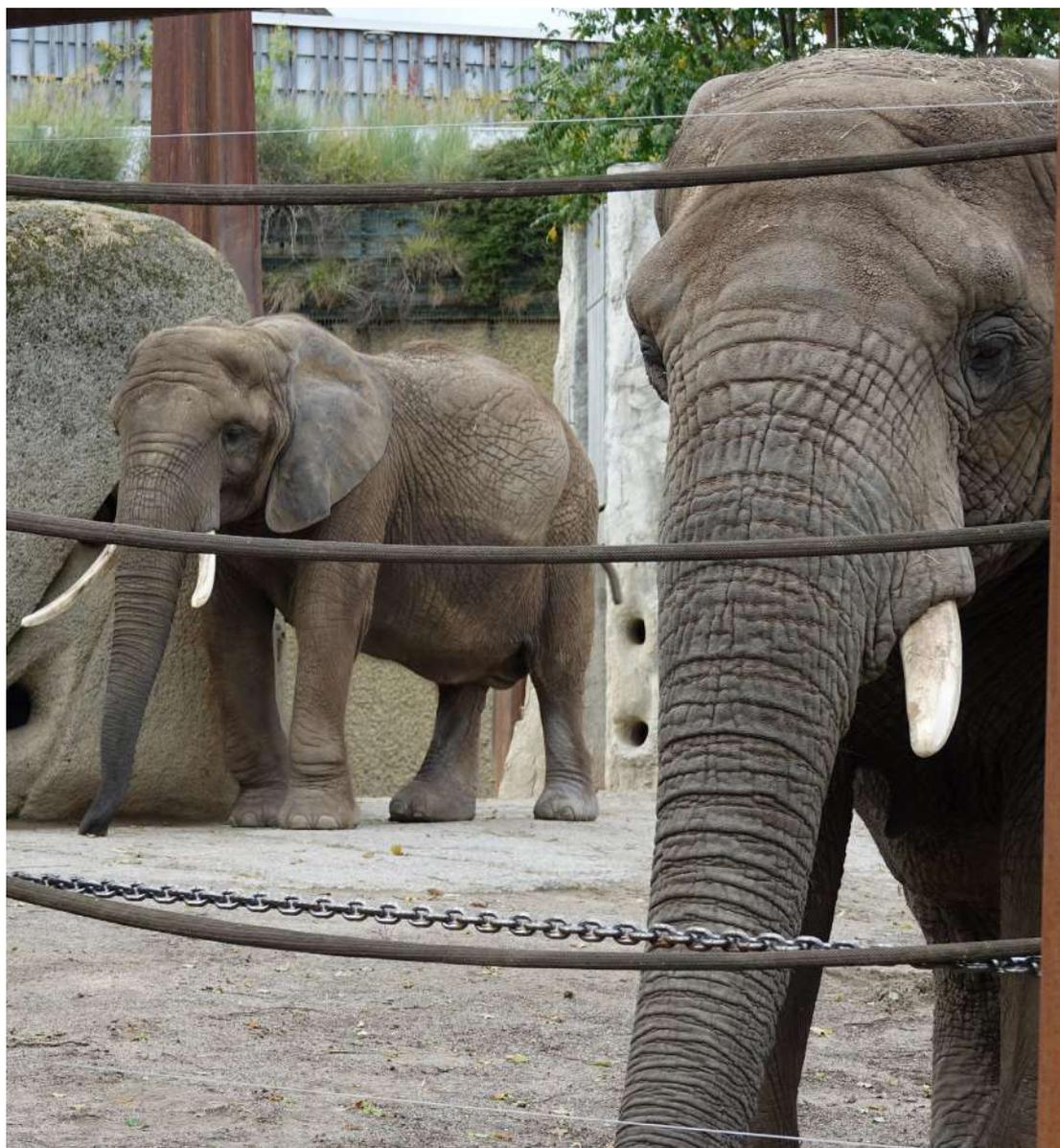
« Les deux seules éléphantesses encore en vie au zoo, Rosy et Maya, âgées de 30 ans et n'ayant jamais conçu, n'ont aucune perspective de reproduction », selon le Dr. Keith Lindsay. « Le zoo semble vouloir les envoyer ailleurs, vers des lieux non précisés, pour introduire à leur place de jeunes femelles et au moins un mâle, dans l'espoir de tenter une nouvelle fois ce qu'il a toujours échoué à réaliser jusqu'ici : l'accouplement, la gestation, la naissance et la survie de petits. »

### Rosy et Maya méritent mieux

Les connaissances scientifiques sur les éléphants sont aujourd'hui claires : ces animaux ont besoin d'espaces très vastes, de sols naturels, de relations sociales complexes et choisies, ainsi que de stimulations permanentes pour répondre à leur grande intelligence et à leur curiosité.

Aucun zoo, et en particulier pas celui de Bâle, ne peut offrir de telles conditions. Le programme de reproduction des éléphants en captivité n'a, par ailleurs, aucune finalité de conservation dans la nature. Il n'a qu'un seul objectif : maintenir une population « auto-suffisante » d'éléphants dans les zoos européens, sans aucune perspective de réintroduction dans la nature. Autrement dit, il ne sert qu'à préserver un système de captivité destiné au divertissement humain.

Dans ce contexte, Rosy et Maya devraient être transférées dans un sanctuaire – il en existe deux en Europe, en France et au Portugal – où elles pourraient bénéficier d'un environnement plus adapté à leurs besoins et vivre leurs dernières décennies dans la dignité.



En captivité, les éléphants ne sont que de pâles reflets d'eux-mêmes.

### Un changement profond de mœurs

Depuis des années, nous attirons l'attention sur la problématique de la détention des éléphants dans les zoos. Et si beaucoup de nos lecteurs gardent une affection sincère pour ces institutions en Suisse, les exemples récents montrent que même les zoos de notre pays n'offrent pas aux éléphants les

conditions qu'ils méritent. Il est temps de faire évoluer nos mœurs. Un jour viendra où l'on s'interrogera, avec étonnement, sur le fait que l'on ait pu considérer comme normal d'enfermer des animaux aussi sensibles et intelligents dans des enclos minuscules, et de leur faire subir de tels mauvais traitements au nom de la « conservation ».

# Horus – Une vie de souffrance dans l’indifférence générale



**Voici l’histoire d’Horus. Nous avons trouvé ce cheval ensanglanté, effrayé et affamé, un oeil sanguinolent et le corps très affaibli. Il avait perdu toute confiance en l’homme. Après des semaines de défis vétérinaires, juridiques et logistiques, nous avons enfin pu l’accueillir dans notre Sanctuaire Equidad.**

Horus est toujours en phase de récupération, mais sa tumeur à l’œil a pu être en grande partie retirée à Equidad.  
Photo : vétérinaire Johanna Rincon.



## TOMAS SCIOLLA

Directeur  
du Sanctuaire Equidad

Personne ne savait comment il s'appelait. Attaché à un poteau sous le soleil brûlant d'une petite ville d'Argentine, ce hongre était constamment négligé et maltraité. Souvent frappé, privé d'eau et de nourriture, il avait des conditions de vie qu'aucun animal ne devrait supporter. La plupart des gens ignorait son existence – jusqu'à ce qu'un voisin, choqué par son état, fasse appel à nous.

Notre équipe a aussitôt réagi en lui donnant des soins d'urgence, tout en engageant une procédure juridique complexe pour assurer son transfert à Equidad. Le premier examen a montré un cheval amaigri, affligé d'un œil enflammé et ensanglanté, infesté de larves de mouches et portant des signes évidents de souffrance chronique. Il avait peur – des mains, des cordes, de la présence des hommes. Sa réaction au toucher n'était pas de la résistance, mais un instinct de survie.

### Sauvetage sous pression

Le chemin vers la liberté a été long et éprouvant. Bien que nous l'ayons pris en charge et soigné sans tarder, d'autres ont revendiqué un droit sur lui, ce qui a déclenché une procédure bureaucratique épineuse. Durant des semaines, notre directeur a mené une coordination intensive, négociant avec les autorités et se battant pour que le cheval puisse être enfin sauvé.



Andrés López, l'un de nos vétérinaires à Equidad, soigne Horus après son sauvetage et effectue les premières analyses de sang. Photo : Tom Sciolla

Entre-temps, notre équipe l'a nourri et soigné à titre provisoire – sans savoir si elle pourrait l'amener un jour à Equidad.

Finalement, un juge nous a donné le feu vert. Notre équipe a tout préparé – coordonnant la logistique, mobilisant un van – et nos collaborateurs ont pris la route. Mais juste avant l'arrivée, un deuxième juge a annulé l'ordonnance du premier. La mission a dû être interrompue en cours de route – un des moments les plus décourageants et les plus frustrants de toute l'opération.

Après de nombreuses tractations et formalités éreintantes, nous avons enfin obtenu une autorisation ferme, ce qui nous a permis de transférer Horus sous étroite surveillance à Equidad. Ce voyage a marqué le début d'une longue phase de rééducation – et de guérison.

### Un cas médical complexe

À son arrivée, le cheval a été examiné de près par nos vétérinaires. Sa tumeur à la paupière avait beaucoup grossi, ce qui aggravait ses souffrances.

Des analyses de sang ont révélé une anémie, des signes d'insuffisance hépatique et des traces de dénutrition chronique. Horus était dans un état critique – mais pas désespéré.



Horus lors de son sauvetage. Marqué profondément par la souffrance qu'il avait dû endurer : sa tête était couverte de sang, une énorme tumeur non traitée à l'œil.



Horus en sécurité dans notre refuge Equidad. Déjà quelques semaines après le sauvetage, il a repris du poids et la guérison est en bonne voie. Photo : vétérinaire Johanna Rincon.

La première étape a consisté à le stabiliser. Il a immédiatement reçu un soutien nutritionnel, un traitement vermifuge interne et externe, des antibiotiques et des anti-inflammatoires. Au cours des semaines suivantes, son corps a commencé à réagir. Horus a pris du poids, son pelage s'est rétabli et, lentement et prudemment, il s'est mis à communiquer avec son nouvel environnement.

Alors, notre équipe de vétérinaires, assistée de nos autres collaborateurs, a pu pratiquer sur Horus l'opération délicate pour ôter sa tumeur. La pression exercée par celle-ci avait profondément enfoncé l'œil dans l'orbite. Nous tentons à présent de sauver cet œil, qui reste pour l'instant fermé. C'était une étape majeure de son rétablissement, mais Horus ne s'est pas encore entièrement remis.

Nous continuons à le soigner et à bien le surveiller pour garantir sa guérison définitive.

#### **Plus qu'un simple sauvetage**

Le sauvetage d'Horus n'a pas été un sauvetage banal ; il a mis à rude épreuve la résilience, la coordination et l'engagement de toute notre équipe. Des conflits juridiques aux défis médicaux, il nous a forcés à donner le meilleur de nous-mêmes.

Mais tout cela était nécessaire. Horus incarne un principe que nous défendons sans relâche. Les animaux ne sont pas des choses que l'on peut maltraiter ou abandonner. Ce sont des êtres sensibles, qui ont le droit d'être soignés, respectés et de vivre en sécurité.

#### **La voie à suivre**

Aujourd'hui, Horus reprend du poil de

la bête à Equidad. Il a pris du poids, sa tumeur a été largement retirée, et il vit des moments de paix inconcevables avant son arrivée. Mais il porte encore des traces, tant physiques que psychiques, de son passé. Son traitement se poursuit, tout comme notre travail juridique pour assurer sa protection définitive.

L'histoire d'Horus n'est pas celle d'un miracle soudain, mais d'un long chemin, rendu possible par une équipe qui ne lâche jamais rien.

À Equidad, chaque animal compte, chaque histoire est entendue. Ici, ils ont une vraie chance.

En partageant celle d'Horus, nous voulons toucher les cœurs et donner envie à chacun de s'engager — pour défendre, protéger et offrir une seconde chance à ceux qui n'ont pas de voix.

# Votre testament en faveur des animaux et de la nature

**CONTINUEZ À PROTÉGER LES ANIMAUX ET LA NATURE, AU DELÀ DE VOTRE EXISTENCE.**

Que ce soit en Suisse ou dans le monde, la Fondation Franz Weber est la championne de la cause animale et de la protection de la nature. Pour nous, il est de notre devoir de défendre et de donner une voix à ceux qui n'en ont pas.

Si votre souhait est de venir en aide à la nature et aux animaux, même au-delà de votre existence, nous vous remercions de penser à la Fondation Franz Weber dans vos dernières volontés.

Contactez-nous par téléphone pour un conseil confidentiel et sans engagement. Notre spécialiste, Lisbeth Jacquemard, vous soutiendra volontiers et se fera un plaisir de vous renseigner.

Fondation Franz Weber  
Case postale, 3000 Berne 13  
T +41 (0)21 964 24 24

## VOTRE GUIDE SUCCESSORAL

Commandez gratuitement notre guide successoral spécialement conçu pour vous.

[ffw@ffw.ch](mailto:ffw@ffw.ch) ou  
T +41 (0)21 964 24 24



FONDATION  
FRANZ  
WEBER

# Alerte au feu de brousse: la force d'une bonne stratégie contre-feu



**SAM FORWOOD**  
Directeur de Bonrook Station



## En août dernier, un feu de brousse menaçait les pâturages de Bonrook. Étendues d'herbes desséchées, rafales de vents de sud-est et ressources limitées, tous les facteurs étaient réunis pour qu'il se propage de façon incontrôlée. Mais une stratégie ciblée contre-feu m'a permis de maîtriser l'incendie et de préserver le paysage, les bêtes et les hommes.

La journée a commencé comme d'habitude à Bonrook. Le soleil venait de se lever au-dessus des collines, l'air était encore frais. Avant de me mettre au travail, j'aime m'asseoir avec un café devant mon portable, je consulte le bulletin météo du Bureau of Meteorology et jette un coup d'œil sur l'appli des feux de brousse.

Ce jour-là, trois petites étoiles violettes m'ont immédiatement sauté aux yeux: un feu, qui avait débuté entre une heure et six heures plus tôt, à environ huit kilomètres seulement au sud-est

de Homestead. Ni une ni deux – j'ai sauté dans le camion de pompiers de la station pour aller me faire une idée de la situation.

### Le risque d'une propagation rapide

J'ai vite trouvé le feu de brousse. Août, fin de la saison sèche – ce n'était pas une bonne combinaison ! En cette période de l'année, herbes et buissons sont complètement desséchés à Bonrook et les vents de sud-est soufflent avec force. Dans de telles conditions, un incendie peut se propager à une

vitesse vertigineuse. Sans compter que sur place nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour l'éteindre complètement. Il faut donc l'endiguer. Heureusement, notre réserve est traversée par la vieille Highway nord-sud. Cette route bétonnée de quatre mètres de large environ constitue un pare-feu idéal. Tout aussi utiles sont les surfaces dégagées par des brûlis antérieurs dûment contrôlés. Lorsque le feu arrive à ces endroits, il s'éteint vite. Ce qui n'empêche pas que, sous l'effet du vent, de grandes flammes puissent passer par-dessus un large pare-feu.



La vieille Toyota est utilisée comme véhicule de pompiers, à Bonrook. Grâce à elle, Sam a pu démarrer les brûlages contre-feu le long de la route, et, huit heures durant, encercler complètement l'incendie pour éviter qu'il ne se propage. Photos : Sam Forwood

### **Une stratégie pare-feu sauve des vies**

J'ai donc commencé à établir un contre-feu en incendiant à l'aide d'un lance-flammes des sections situées au bord de la route. Je revenais sur mes pas pour vérifier si tout brûlait comme il fallait, puis je poursuivais l'opération, que j'ai menée sur une distance de six kilomètres. Il m'a fallu huit heures pour circonscrire entièrement le feu. Un processus lent – mais très efficace –, qui exige une grande concentration. Cette stratégie de brûlage contrôlé est indispensable pour protéger le paysage, les bêtes et les hommes de la propagation des feux de brousse.

Une fois que l'opération de contre-feu est achevée, il faut surveiller les surfaces en permanence. J'ai effectué des contrôles matin et soir pendant plusieurs jours. Si des arbres morts ou enflammés menaçaient le pare-feu, je les repoussais dans la zone d'incendie et j'empêchais la projection de flammèches. Ce n'est qu'au bout d'une semaine que j'ai pu dire : c'est fini. Nous sommes en sécurité !

Cela faisait environ cinq ans que nous n'avions pas eu de feu à la fin de la saison sèche. Au total, huit à neuf kilomètres carrés ont brûlé. Si je n'avais pas stoppé le feu, il y en aurait peut-



Le directeur de Bonrook, Sam Forwood, lors du brûlage contrôlé.

être eu cent cinquante.

### **Le feu, un compagnon de tous les instants**

Depuis que j'ai quitté l'école, je n'ai cessé de combattre le feu – c'est comme un fil rouge qui traverse ma vie. Avant d'arriver à Bonrook, j'étais pompier volontaire chez Bushfires NT et je suis maintenant bénévole chez eux depuis

douze ans. À l'heure actuelle, je suis capitaine des pompiers au Pine Creek FERG (Fire & Emergency Response Group), qui dépend du Northern Territory Fire & Rescue Service. Entre-temps, j'ai servi presque dix ans au FERG et achevé la formation de combattant du feu volontaire de niveau 1.



Grâce à sa stratégie de contre-feu par brûlage contrôlé, Sam a pu encercler l'incendie de brousse et l'arrêter avec succès.

## De la peur à la confiance : le sauvetage du chien Joe

L'histoire de Joe commence au sud de Darwin, où on le voyait souvent avec un autre chien dans une propriété rurale, cherchant désespérément de quoi se nourrir. Faméliques, sales et visiblement à l'abandon, ce n'étaient pas des chiens errants, mais les victimes d'un propriétaire qui ne s'occupait pas d'eux.

Une nuit, un de mes amis a réussi à les attirer dans un vieux poulailler avec de la nourriture et il les a emmenés chez lui. Il a signalé le cas aux autorités chargées de la protection des animaux, qui ont infligé une amende au propriétaire pour négligence. Mais comme mon ami ne pouvait pas les garder, il m'a demandé si je voulais en prendre un. Je suis donc allé chez lui, dans le nord, pour récupérer Joe...

Lorsque je suis arrivé, il était totalement apeuré : il grognait, il tremblait et évitait le contact visuel. Comme il restait assis sans vouloir bouger, j'ai dû le porter dans la voiture. Une fois à Bonrook, il s'est recroquevillé sur lui-même, il n'arrêtait pas d'aboyer et sursautait quand je lui apportais sa pitance – on aurait dit qu'il s'attendait à tout moment à être puni ou battu. C'était à fendre le cœur.

Il a fallu beaucoup de patience, de sollicitude et le soutien de mes deux autres chiens pour que Joe commence lentement à prendre confiance. Petit à petit il s'est départi de ses peurs.



Joe, le premier jour à Bonrook — encore effrayé et méfiant.

Aujourd'hui, il court joyeusement dans les pâturages, me salue par tous les temps et me pousse gentiment du museau comme pour dire : « Ma place est ici. Je me sens bien ici. » À Bonrook, il est désormais en sécurité – et il le sait.

Aujourd'hui, Joe se sent chez lui à Bonrook, soutenu par les autres chiens. Ici : à l'avant, Nikki, et à l'arrière, Django.

Photos : Sam Forwood.



# Commerce d'animaux sauvages : l'UE peut agir dès maintenant

**Chaque minute, des plantes et des animaux sauvages disparaissent de leur milieu naturel pour alimenter l'industrie alimentaire, la médecine, la mode ou le marché des animaux de compagnie exotiques. Qu'il soit illégal ou légal mais mal encadré, ce commerce constitue une menace majeure pour la biodiversité. L'Europe, l'un des plus grands marchés mondiaux, dispose déjà des outils nécessaires pour mieux le contrôler. Il est temps de les utiliser et d'agir résolument pour protéger la biodiversité.**



Du neuf pour l'aquarium ? Des raies et des poissons à emporter dans de petits sacs en plastique. Photos : FFW



### MONICA V. BIONDO

Responsable de recherche  
et de protection de la nature,  
Fondation Franz Weber  
Dr. phil. nat.

## Le commerce d'animaux sauvages menace la biodiversité

L'érosion de la biodiversité résulte principalement de la surexploitation des ressources et des terres. Le commerce d'animaux sauvages, bien qu'il ne soit pas la cause principale de l'extinction des espèces, en est un facteur aggravant, particulièrement destructeur lorsqu'il s'ajoute à d'autres pressions. Chaque année, des milliards d'animaux et de plantes sont prélevés dans leur habitat pour l'alimentation, la médecine, la mode ou le marché des animaux exotiques. Un million d'espèces se trouvent déjà au bord de l'extinction, et ce commerce – qu'il soit légal ou illégal – y contribue de manière déterminante.

Le commerce illégal, qui cible des espèces menacées et contourne les règles de sécurité, est particulièrement destructeur : éléphants, rhinocéros et bien d'autres paient le prix d'une demande insatiable d'ivoire, de cornes et de produits exotiques. Mais le commerce *légal* n'est pas exempt de dangers lorsqu'il échappe à toute surveillance. Un cercle vicieux s'installe : sans données, impossible de démontrer qu'une espèce est menacée ; sans surveillance, impossible de mesurer l'ampleur du problème. Les consé-



Des animaux sauvages à toucher ? Pour l'homme, un risque d'infection, pour l'écureuil, du stress.

quences sont immenses, allant de la propagation d'espèces invasives à la transmission de maladies animales à l'homme (zoonoses) comme la COVID-19 ou le virus Ebola, avec des impacts dramatiques pour les humains et les écosystèmes.

Le commerce mondial d'animaux sauvages représente chaque année entre 145 et 220 milliards de dollars, notamment dans les secteurs de l'ameublement et de la mode. Les animaux marins y occupent une place centrale. Ce marché inclut aussi bien des animaux vivants – comme les poissons d'ornement – que des plantes, par exemple médicinales. L'intégration des végétaux dans ces discussions souligne leur rôle essentiel dans la biodiversité et la nécessité de les protéger.

### L'Europe doit montrer l'exemple

L'Union européenne – et la Suisse – joue un rôle central, puisqu'elle figure parmi les plus grands marchés mondiaux pour les animaux sauvages, avec des importations proches de 100 mil-

liards d'euros chaque année. Produits de la pêche, bois tropicaux, poissons d'ornement et reptiles en constituent une large part. Mais le contrôle reste largement insuffisant : nos recherches sur les espèces non inscrites à la CITES\*, comme les poissons d'ornement marins, montrent les limites du système de surveillance en ligne Trade Control and Expert System (TRACES) de l'UE (système d'enregistrement des importations d'animaux et de végétaux). Résultat : entre 2014 et 2021, pour 30 % des poissons marins d'ornement importés, aucun renseignement n'était fourni quant à l'espèce concernée.

C'est le serpent qui se mord la queue : sans données sur les espèces, on ne peut pas montrer qu'une espèce est commercialisée. Il est donc impossible de prouver que le commerce affecte les populations sauvages d'animaux, et constitue un problème. Sans problème avéré, les données ne sont pas récoltées... Cette lacune perdure depuis des décennies.

### Légal ne signifie pas durable

Les solutions sont évidentes : l'Union européenne dispose déjà d'outils comme TRACES, qui compile depuis plus de vingt ans les données d'importation, et pourrait ainsi instaurer un contrôle bien plus strict du commerce d'animaux sauvages. Les puissants marchés que sont l'UE et la Suisse ont donc les moyens de surveiller efficacement ce commerce.

Que le commerce illégal soit nuisible ne fait aucun doute – mais la légalité ne garantit pas la durabilité. Être durable, c'est préserver les espèces, les écosystèmes et les moyens de subsistance à long terme. L'heure d'agir est venue : l'UE et son immense marché d'espèces ne peut plus se permettre d'attendre avant d'adapter TRACES – sinon, il sera trop tard.

**Vous trouverez nos dernières études scientifiques accompagnées de références ainsi que d'autres informations sur :**



**PRO  
CORAL  
FISH**



[www.procoralfish.org](http://www.procoralfish.org)

### Des chiffres éloquentes

Depuis les années 1980, la valeur du commerce international légal d'animaux sauvages a explosé : +2'000 %, dont +500 % depuis 2005, notamment sous l'effet de l'élevage et de l'engraissement<sup>1</sup>. Et ces chiffres n'incluent même pas le commerce du bois ni la pêche commerciale.

D'après l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), plus de 90 millions de tonnes de poissons ont été pêchées dans le monde en 2020. Cela représente

environ **3 000 milliards d'animaux – un 3 suivi de 12 zéros**<sup>2</sup> ! Ce chiffre ne concerne que la pêche sauvage et exclut les poissons d'élevage ainsi que les crustacés<sup>3</sup>, dont les volumes se situent dans les mêmes ordres de grandeur.

En 2023, selon la FAO<sup>4</sup>, **1,92 milliard de mètres cubes de bois** ont été abattus dans le monde. Cela équivaut à une file de camions chargés qui ferait **18 fois le tour de la Terre**, si chacun transportait 25 tonnes (soit environ 10 voitures).



L'arowana asiatique peut atteindre 90 centimètres à l'âge adulte. Sa commercialisation est interdite sur le plan international, mais autorisée pour les aquariums nationaux.

Nous avons le plaisir de vous présenter notre nouvelle étude scientifique, "Enhancing Wildlife Trade Monitoring in the European Union – No Need to Reinvent the Wheel", publiée dans Ecology and Evolution.

Vous pouvez la consulter ici :



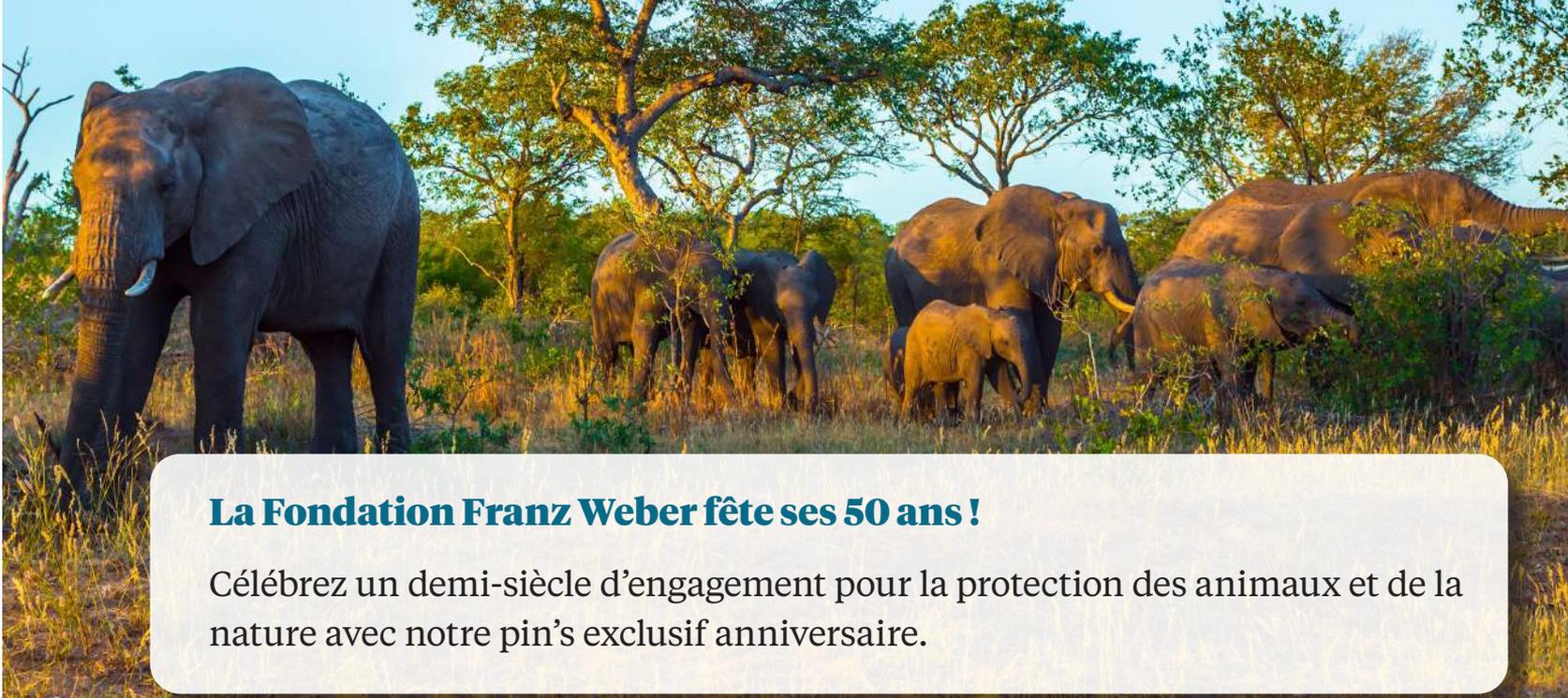
\*La CITES est la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

<sup>1</sup>IPBES, 2020. Workshop Report on Biodiversity and Pandemics of the Intergovernmental Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Daszak, P. et al. IPBES secretariat, Bonn, Germany, <https://doi:10.5281/zenodo.4147317>

<sup>2</sup>Mood A. and Brooke P., 2024. Estimating global numbers of fishes caught from the wild annually from 2000 to 2019. Animal Welfare. 33:e6. <https://doi:10.1017/awf.2024.7>

<sup>3</sup>FAO, 2024. The State of World Fisheries and Aquaculture 2024 – Blue Transformation in action. Rome. <https://doi.org/10.4060/cd0683en>

<sup>4</sup>FAO, 2024. Global forest products facts and figures 2023. Rome. <https://doi.org/10.4060/cd3650en>



## La Fondation Franz Weber fête ses 50 ans !

Célébrez un demi-siècle d'engagement pour la protection des animaux et de la nature avec notre pin's exclusif anniversaire.

**La FFW agit. Avec courage. Avec impact. Avec détermination. Chaque campagne répond à un défi majeur, chaque action protège.**

**Grâce à votre soutien, nous défendons la nature, les animaux, et la possibilité d'un avenir. Et nous continuerons, tant qu'il le faudra.**



Je commande :

\_\_\_ **Pin's exclusif anniversaire**, à partir de CHF 20.- (30mm)

Madame  Monsieur

Prénom / Nom

Rue

NPA & Localité



**Restez à nos côtés et soutenez-nous ; les animaux et la nature ont plus que jamais besoin de vous.  
De tout cœur, merci !**

### COMPTE DE DONNÉES :

IBAN: CH31 0900 0000 1800 6117 3 / Compte Postfinance en faveur de :  
Fondation Franz Weber, Case postale, 3000 Bern 13, Suisse

Case postale, 3000 Berne 13  
T +41 (0)21 964 24 24  
ffw@ffw.ch / www.ffw.ch

# Réserve forestière naturelle Giessbach : c'est officiel !

**De concert avec les communes de Brienz et d'Iseltwald, la Fondation Giessbach au peuple suisse a adressé une requête au canton afin qu'une cinquantaine d'hectares de forêt situés sur les hauteurs du lac de Brienz soient classés en zone protégée. Pour les intéressés, l'obtention de ce label constitue la confirmation du travail accompli jusqu'ici et la reconnaissance des valeurs écologiques uniques qui peuvent s'y développer.**



Le Grandhotel Giessbach est implanté dans la forêt et profite de ses effets vivifiants. Photos: Patrick Schmed

**PATRICK SCHMED**

Reporter et Journaliste

À présent, c'est officiel. Une petite cinquantaine d'hectares autour du Giessbach porte la dénomination « réserve forestière naturelle ». La Fondation Giessbach au peuple suisse a discuté du changement de catégorie avec le garde forestier et celui-ci a adressé une proposition à l'Office des forêts et des dangers naturels AWN. La requête a reçu une réponse positive, accompagnée d'une invitation à associer les communes limitrophes de Brienz et d'Iseltwald.

### **Une petite cinquantaine d'hectares**

Les discussions avec les communes voisines se sont déroulées de façon extrêmement positive et c'est ainsi que la « réserve forestière naturelle Giessbach » officiellement établie compte aujourd'hui un peu plus de 49 hectares, bien qu'une grande partie de la réserve soit située en dehors du périmètre acquis en 1983 par la Fondation Giessbach au peuple suisse.

### **Déjà en bonne voie**

L'obtention de cette dénomination ne changera pas grand-chose dans le parc naturel du Giessbach. L'écologie y est une valeur depuis toujours et on laisse beaucoup de place à la croissance naturelle, comme le montre, entre autres, l'existence de très vieux arbres d'une taille gigantesque. Le ranger

Thomas Herren et Vera Weber pensent que, s'ils sont encore là, c'est que le Giessbach était connu comme lieu de cure doté d'un parc et que l'entreprise hôtelière a disposé très tôt de l'électricité. De ce fait, un grand nombre d'arbres ont pu échapper à l'abattage.

### **Une exploitation attentive**

Désormais, les arbres sont préservés dans toute la réserve forestière naturelle et une intervention n'est possible que s'il existe de vrais risques de sécurité à proximité immédiate des sentiers de randonnée. « La sécurité des visiteuses et visiteurs est toujours prioritaire », souligne Vera Weber. Le contrat signé avec le canton indique de quelle façon il faut sécuriser les sentiers. S'il est nécessaire de couper une branche, elle est déposée dans la forêt limitrophe, comme si elle était tombée. Ici, « les évolutions naturelles doivent pouvoir se dérouler le plus tranquillement possible », conformément à l'objectif cantonal.

### **Forêt vivante**

Le bois mort est laissé sur place, lui aussi, car il constitue un habitat pour de nombreuses espèces animales et végétales, dont des champignons et des lichens rares. Avec la mise sous protection d'une superficie aussi vaste que possible de parcelles reliées apparaissent des corridors forestiers où les essences peuvent subsister, se propager et se mélanger. Et tout cela dans l'esprit de la biodiversité.

### **C'est l'avenir qui est en jeu**

Aujourd'hui, nous en savons davantage sur la biodiversité, qui est importante entre autres pour la production des denrées alimentaires, la médecine, les loisirs et la régulation du climat. Autrement dit pour la survie de l'humanité. Les arbres jouent un rôle essentiel en transformant le CO<sub>2</sub> en oxygène. Leur action a beau être incontestée, un nombre croissant d'arbres sont abattus, la plupart du temps au nom de priorités erronées.





Le bois mort constitue un habitat pour de nombreuses espèces animales et végétales.



Vera Weber, ici dans la forêt de Giessbach, est avec son équipe mobilisée pour la préservation des arbres – la Fondation Franz Weber est devenue l'avocate des arbres.

### **S'engager pour les arbres**

La Fondation Franz Weber s'oppose à cette évolution. Elle dépose des recours, joue un rôle de médiation, informe, soutient les personnes qui s'engagent pour la préservation des arbres et se bat sur tous les fronts et pour chaque arbre individuellement. La FFW est devenue l'avocate des arbres, souligne Vera Weber. Au Giessbach, la forêt laissée à l'état naturel se montre dans toute sa beauté et cela peut être une incitation à protéger d'autres arbres et d'autres forêts.

### **Transmettre des valeurs écologiques**

À l'avenir, il sera possible au Giessbach d'empêcher des délits contre la nature ou d'imposer plus efficacement la bonne manière de faire. Le canton de Berne installe des panneaux d'information en six endroits et pourra si nécessaire prendre ultérieurement d'autres mesures. Mais pour la Fondation Giessbach au peuple suisse ainsi que pour les communes de Brienz et d'Iseltwald, il s'agit avant tout de transmettre l'importance des valeurs de la nature. Et à cet égard, le petit monde du Giessbach constitue un bon exemple.

### **Exemple représentatif**

Au Giessbach, la forêt forme un écrin pour la cascade et l'hôtel Belle Époque, elle accompagne le funiculaire historique dans son ascension vers les hauteurs, elle constitue un arrière-plan parfait pour le chalet et l'ancien "Kurhaus", et elle fournit de l'ombre au potager. C'est un merveilleux exemple d'ensemble harmonieux, de coopération au sein de la nature. Mais aussi, d'après le ranger Thomas Herren, un exemple de coopération sociale.

### Une voie commune

Que la Fondation Giessbach au peuple suisse ait réussi, en un temps record et avec les deux communes voisines, à créer une réserve forestière naturelle exemplaire montre à quel point l'union des forces peut accomplir de grandes choses.

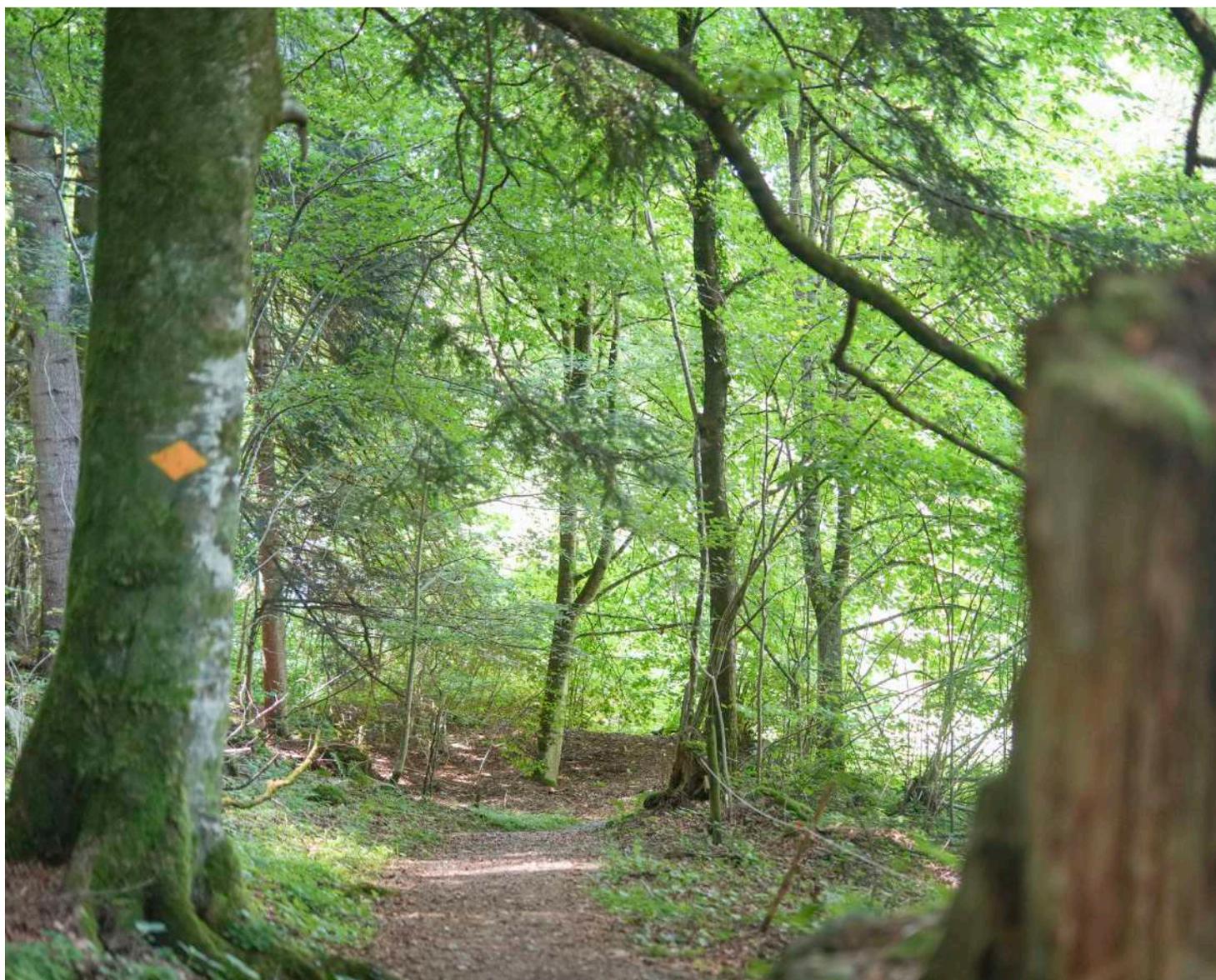
Cet exemple inspirant démontre que, partout dans le monde, la coopération ouvre la voie à des résultats remarquables, bénéfiques à la fois pour la nature et pour les communautés.



Morte ? – pas du tout ! Cette souche regorge de vie.



Au Giessbach, la pêche est interdite depuis 75 ans, le site étant une zone protégée cantonale depuis 1950.



La sécurité est prioritaire – sur les sentiers de randonnée, il est impératif d'entretenir la forêt, ailleurs elle est laissée à elle-même.

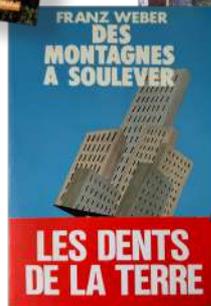
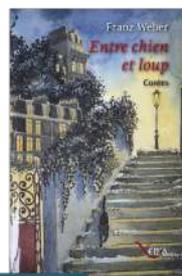


*Les publications de la Fondation Franz Weber*  
**L'engagement en mots,  
 la planète en héritage.**

**Franz Weber — L'homme  
 aux victoires de l'impossible**  
 René Langel, 2004

**Entre chien et loup — Contes**  
 Franz Weber, 2009

**Cuisiner simple et responsable !**  
 Vera Weber et Lukas Stalder



**Le paradis sauvé**  
 Franz Weber, 1986

**Une heure avec la Création**  
 Franz Weber, 2009

**Une heure en Lavaux —  
 Sur les pas de Franz Weber**  
 Bertil Galland, 2011

**Des montagnes à soulever**  
 Franz Weber, 1976

Commandez  
 maintenant  
 et faites le bien,  
**CHF 10.-**  
 chacun



**La Fondation Franz Weber  
lutte depuis 1975 au niveau  
national et international  
pour la protection des  
animaux, de la nature et  
du patrimoine.**

**[www.ffw.ch](http://www.ffw.ch)**



AZB  
CH-3000 Bern 13 Matte  
PP/Journal

JOURNAL FRANZ WEBER

***DIE POST*** 

**AVEC VOUS À NOS CÔTÉS, NOUS POUVONS  
CONTRIBUER À REMETTRE AUX ENFANTS DU  
MONDE UN LIEU DE PAIX ET D'HARMONIE  
ENTRE LES ANIMAUX, LA NATURE ET LES HOMMES.**

